

Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Plan d'amélioration


Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CHSLD ANGUS				
Statut	Privé non conventionné	Établissement	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	Adresse	3200, RUE OMER-LAVALLEE
Nbre de lits perm. au permis	49	Région	Montréal	Ville	Montréal

Informations sur la visite

Date de la visite	August 1, 2023	Reddition de comptes 1	August 1, 2024
Date de transmission			

Droits des résidents et des personnes proches aidantes

 Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion. Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandation(s)	Élément(s) non conforme(s)	Moyen(s)	Échéancier	État d'avancement
1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents.	<ul style="list-style-type: none"> L'installation n'informe pas le résident et ses proches de l'existence du comité des usagers et du commissaire aux plaintes et à la qualité des services. 	Des affiches ont été placées au rdc et à l'unité du 2e étage comprenant les noms des membres et les coordonnées pour les rejoindre.	fait le 2 août 2023	Réalisé

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

Recommandation(s)	Élément(s) non conforme(s)	Moyen(s)	Échéancier	État d'avancement
2. S'assurer que chaque résident ait un PAB accompagnateur dédié qui actualise ses fonctions.	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique du PAB accompagnateur n'est pas actualisée. 	Nos employés réguliers sont bien au fait de leur rôle de PAB accompagnateur, mais un renforcement auprès des nouveaux employés et ceux qui effectuent des remplacements de vacances est à faire. Des rencontres avec les équipes on eu lieu et un aspect spécifique sur le PAB accompagnateur a été ajouté au carnet de suivi de probation du PAB.	mise en place septembre 2023	Réalisé
Recommandation(s)	Élément(s) non conforme(s)	Moyen(s)	Échéancier	État d'avancement
3. S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident soit réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure.	<ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais elle ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement. 	Le calendrier de planification des rencontres a été révisé. Une nouvelle formule de suivi a été implantée. Un blitz de rencontres s'est effectué entre le 8 août et le 5 septembre 2023 afin de s'assurer que tous les délais étaient respectés en date du 5 septembre.	2023-09-05	Réalisé
Recommandation(s)	Élément(s) non conforme(s)	Moyen(s)	Échéancier	État d'avancement
4. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins.	<ul style="list-style-type: none"> • Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques car les plans de travail des PAB n'incluent pas de stratégies d'intervention liées à l'approche relationnelle ou à l'intervention particulière pour les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence. 	Tous les dossiers des résidents nécessitant des stratégies d'interventions seront revus afin d'y inclure clairement et par écrit dans le dossier SYMO (informatisé) les astuces d'interventions personnalisés.	Un échéancier du 15 septembre a été ciblé pour établir et diffuser les stratégies d'intervention sur papier. L'informatisation sera complétée à l'hiver pour action au système informatique nécessaire. Le tout fût complété en février 2024.	Réalisé

CONSIGNES

- Validez l'information sur l'installation dans l'entête;
- Détaillez un ou des moyen(s) réaliste(s) et mesurable(s) qui permettra ou permettront de satisfaire la recommandation détaillée sur la ligne;
**Pour créer un deuxième paragraphe dans une cellule Excel, il faut appuyer et maintenir la touche "ALT" puis appuyer sur la touche "Retour".*
- Inscrivez une seule date par recommandation dans la colonne Échéanciers;

Si l'établissement détermine plus d'un moyen pour une même recommandation, inscrivez les dates propres à chaque moyen dans la colonne Moyens, puis inscrivez la date où l'ensemble de la recommandation sera atteinte à titre d'Échéancier. Ce dernier paraîtra sur la page web.

- Inscrivez l'état d'avancement correspondant à votre mise en œuvre de la recommandation lors de la transmission de la (des) reddition (s) de comptes;
- Transmettre ce document .xls à CHSLD.DIE@msss.gouv.qc.ca. 30 jours suivant la réception de celui-ci ainsi que la mise à jour aux dates indiquées dans la (les) reddition (s) de comptes.

*** Pour la visite dont le résultat est préoccupant, le plan d'amélioration doit être approuvé pour l'équipe ministérielle.*